



Festival

Au cœur de la famille

Règlement du tournoi – édition 2019

PAPY-Foot

Tournoi de baby-foot intergénérationnel

Article 1 Le calendrier

Les inscriptions et les rencontres suivront le calendrier ci-après :

Inscriptions		
Territoire	Période / date	Contact
Secteur de Mesnil en Ouche	Avant le 31 juillet 2019	C.C.A.S – 44, rue du Château – 27410 Mesnil en Ouche Tel. : 02 32 44 40 50 ccas@meo27.fr
Secteurs de Beaumont le Roger, Bernay, Brionne, Broglie	Avant le 20 septembre 2019	Auprès des centres de loisirs ou du pôle administratif du C.I.A.S – 41, rue Jules Prior – 27170 Beaumont le Roger Tél. : 02 32 45 47 85 Email : frpa@bernaynormandie.fr
Pré sélections		
Mesnil en Ouche	Le samedi 31 août 2019	Au stade dans le cadre du tournoi de football et du Festy Barre
Beaumont-le-Roger	Le samedi 28 septembre 2019	Beaumont-le-Roger Maison de l'enfance à 9h00
Le carré d'or		
Les 8^{ème} de finales, les quarts, demi et la finale par catégorie se dérouleront à l'IME de Beaumesnil le 11 octobre 2019 à 18h30		

⇒ Une personne seule peut s'inscrire, le C.I.A.S facilitera la constitution de son équipe.

Article 2 Les équipes et catégories

Les équipes ont vocation à être intergénérationnelles et mixtes et s'organisent en catégories :

Catégorie	Joueur 1	Joueur 2
A	Entre 8 et 12 ans	+ 60 ans
B	Entre 13 et 18 ans	+ 40 ans
C	Elu(e) municipal(e) de l'I.B.T.N	Entre 8 et 12 ans

Article 3 L'engagement

La partie commence par un tirage au sort. L'engagement (joueur ayant bénéficié du tirage au sort) se fait aux demis, balle arrêtée.

Article 4 La remise en jeu

Lors d'une sortie de table de jeu, la balle est remise aux arrières du camp qui n'a pas eu la dernière possession de la balle.

Une balle immobilisée entre deux barres est donnée aux arrières du camp où elle est immobilisée.

Une balle immobilisée entre les barres des demis est remise aux demis qui ont eu l'engagement précédemment.

En cas de doute, l'arbitre procède à un tirage au sort.

Article 5 Le « PRET »

Pour tout engagement ou remise en jeu, le joueur doit demander « prêt » ? et attendre que son adversaire direct lui réponde « prêt ! ».

Article 6 Les pissettes

Les tirs des ailiers avant (pissettes) sont autorisés des deux côtés.

Article 7 Les reprises

Les reprises sont autorisées. Une balle engagée aux demis et contrôlée par les avants peut être tirée immédiatement, sans attendre l'adversaire.

Article 8 Les roulettes

Les roulettes sont autorisées à la condition que la barre n'effectue pas plus d'une rotation avant et après la frappe.

Article 9 La Gamelle

La gamelle (balle entrée et ressortie du but) vaut un point. Réengagement normal aux demis.

Article 10 Changement de position

Les joueurs d'une équipe peuvent changer de position (avant/arrière) lors d'un engagement ou d'un temps mort.

Article 11 Les demis

Les buts marqués des demis sont valables. Lors d'un dégagement des arrières, l'équipe adverse a le droit de bouger ses demis.

Article 12 La pêche

Pêcher est une action interdite qui consiste à récupérer la balle dans les cages avant qu'elle ne tombe dans le baby-foot. Soit l'arbitre enlève un point à l'équipe ayant péché soit il en ajoute un à l'autre.

Article 13 Durée des parties

Les parties durent 10 mins, l'arbitre comptabilise alors le nombre de points par équipes. Si une équipe atteint 10 points avant la durée impartie alors l'arbitre annonce l'équipe gagnante.

La durée des parties peut être modifiée et ajustée en fonction du nombre d'équipes. Cette modification sera annoncée en début de tournoi.

Article 14 Arrêt de jeu

Il est possible pour un joueur de demander un arrêt de jeu momentané de 3mns. Dans ce cas-là il lève le bras et demande du temps.

Article 15 Les interdits

Il est interdit de :

- Bouger le baby-foot
- Mettre les mains dans le baby-foot
- Souffler sur le jeu

Article 16 L'arbitre

L'arbitre est souverain sur une partie. Ses décisions sont indiscutables.

Article 17 Responsabilité

Les organisateurs du tournoi déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de tout autre désagrément durant les rencontres.